



Session du 14 décembre 2020

Intervention de Fatimata AMY

Protection de l'enfance

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Cette délibération concerne le rapport de la CRC sur le Village St Exupéry, c'est-à-dire, si je puis m'exprimer ainsi, « le service-amiral » de la collectivité en matière de protection de l'enfance.

Il y a quelques jours, un **autre rapport concernant l'ASEA, la principale association partenaire de la collectivité est arrivé.**

Après notre **session d'octobre, si on veut aller au fond du sujet, il nous faut aborder ce débat, non pas en saucissonnant, mais avec une vision globale de ce qui fonctionne, de ce qui ne fonctionne pas et de ce qu'il nous faut améliorer.**

Concernant la protection de l'enfance dans notre département, **certain**s diront que les données de la CRC ne sont **plus d'actualité, d'autres que rien n'est fait.** Nous, **Anjou En Action**, choisissons de dire : **« sur certains points, la situation a évolué positivement, mais il y a encore de nombreux problèmes à régler et à différents niveaux. »**

- Nous le savons, la mise en œuvre de cette **politique est très complexe** ; complexe parce qu'impliquant **plusieurs acteurs** dont le travail de **coordination** rencontre des **difficultés** (coordination entre les services ou dispositifs, coordination entre les institutions (ARS - Education Nationale - Justice...), mais je peux aussi parler de la coordination entre les acteurs etc...).
- Je pourrai également parler de la **gestion de flux** d'enfants que nous ne maîtrisons absolument pas : exemple de l'arrivée des MNA ces deux dernières années et l'augmentation continue des placements.
- La **réactivité** et la **fluidité** des échanges attendues pour régler les dysfonctionnements dans des délais assez courts ne sont **pas toujours au rendez-vous.**

Il y a certainement d'autres explications à cette complexité comme celle des **moyens financiers, non négligeable**, mais je m'arrêterai là.....

Pour en revenir aux **rapports** de la **CRC**, ce n'est quand même **pas banal** car les **contrôles** se sont faits **sur deux établissements** « **phares** » du département :

* **l'ASEA** qui assure **21%** de l'offre départementale en matière de **prise en charge** des enfants confiés, est aussi **l'unique opérateur en charge des** mesures judiciaires d'investigations éducatives (**MJIE**) **ainsi que des** mesures éducatives en milieu ouvert classiques (**AEMO**)

***et le VSE**, notre centre départemental de l'enfance qui est **la seule structure directement gérée par le Département** pour le traitement des situations d'urgence.

Pour **ces deux établissements**, parmi les **dysfonctionnements** relevés par la **CRC**, il en est **trois de natures différentes qui retiennent particulièrement notre attention** :

1. **Les dysfonctionnements en lien avec la réglementation** : non formalisation du **PPE** alors que **c'est vous qui devez l'élaborer**, les **durées annuelles du temps de travail** (issues d'un accord « direction-représentants du personnel) non conformes aux dispositions législatives au **VSE** ; des **dérogations non approuvées par le département** ; des **irrégularités du versement** de la **prime** annuelle départementale aux agents du **VSE**...

Question : où en est-on aujourd'hui pour cette 1^{ère} catégorie de dysfonctionnements Mr Le Président ?

2. **Les dysfonctionnements en lien avec la réorganisation** : Le service **SAEMO** perd un **relais important de terrain sur la prévention et le suivi des familles** depuis que vous avez arrêté la sectorisation de l'organisation du service social de proximité (dixit l'ASEA).

Question : Comment pouvez-vous expliquer cette décision alors que la **prévention** est un des axes forts de la protection de l'enfance et que nous n'avons arrêté de vous demander de mettre en place ce **comité des usagers** que vous-même avez inscrit dans votre schéma et que le médiateur départemental vous recommandait fortement ? De plus, vous le savez et nous le savons, les **mesures en attente** commencent à se faire **nombreuses** dans ce service **avec des délais d'intervention dépassant les 6 mois**.

-S'il est un sujet sur lequel nous vous avons régulièrement interpellé c'est celui de notre difficulté à construire un **portage interinstitutionnel suffisant** (Département-Médico-social, mais aussi Département-Justice...).

Ces difficultés persistent encore alors que les **profils complexes d'enfants**, **l'augmentation des placements** suffisent à expliquer la nécessité de ce cadre.

L'accueil d'urgence : une seule structure pour en assurer le traitement ; cette structure souvent saturée, en arrive parfois à renoncer à des accueils et il est souligné, qu'elle en assure même moins que les associations partenaires parfois?

Question : Qu'est ce qui est fait pour que le VSE, responsable de l'accueil d'urgence, retrouve sa mission première ?

Nous attendions de la réorganisation qu'elle améliore la situation des enfants dans le département, or nous retrouvons parfois des situations d'avant-appels à projets. A quand ce portage interinstitutionnel ?

3. **Dysfonctionnements en lien avec l'absence de CPOM** : Encore des rappels : nous vous proposons les CPOM au moment de l'appel à projets. La CRC vous les recommandait aussi. Et vous-même, vous êtes engagé à utiliser les CPOM après l'appel à projets.

Aujourd'hui, peu ou pas de contractualisations.

Ces **CPOM** vous auraient permis d'exercer ces **contrôles** dont et **la CRC et nous, vous reprochons l'absence, mais aussi de faire évoluer l'offre selon les besoins**. Ces **CPOM** sont aussi fortement **attendus des prestataires** car non seulement, ils favorisent le dialogue, mais les prestataires co-construisent avec vous, et cela leur permet de s'engager sur un plan d'actions clair, tout en mieux territorialisant notre offre.

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Nous avons commencé cette mandature avec ce dossier (avec votre schéma « enfance-famille » et vos appels à projets). Cinq ans après, nous réorganisons toujours...et sans doute, ne cesserons-nous jamais de retoucher des choses ça et là **MAIS, il est des notions et conditions générales incontournables sans lesquelles notre engagement pour les enfants ne peut donner satisfaction.**

Alors, prenons de la hauteur, entendons les remarques pas forcément agréables, donnons-nous les moyens de sortir d'une gestion quasi-quotidienne épuisante pour tous.

Je vous remercie